

Règlement comptant

INSCRIPTION SAISON 2020 - 2021

□ Nouvel adhérent ENFANT Renouvellement □

MA TENNIS INIVeau	ou classement	•••
Nom :F	Prénom :F	□g□
Date de naissance :	lationalité :	CM date : L : Comp :
Adresse :		Attestation au dos signée
Tél domicile :Tél bureau	Portable:	
Mail (en majuscules)		
Niveau ou classement :		
Licence club incluse	Aubervilliers	Non Aubervilliers
Du baby à l'ado (2016 à 2001)	180	210
A partir du 2 ^{ème} enfant	170	200
ACCES LIBRE AUX COURTS 9h à 19h	50	50
Total		
		<u> </u>

*(3 au plus) à dater du 1er du ou des mois souhaités remis en banque EXCLUSIVEMENT le 1^{er} jour ouvré du mois Tout chèque impayé fera l'objet d'une pénalité de 18 euros.

Espèces : *Chèque (s)

AUCUNE ANNULATION NE SERA POSSIBLE APRES LE 1er OCTOBRE 2020

Soir de semaine	Mardi	Jeudi	Vendredi
Mercredi	Entre 9h et 14h	Entre 15h et 16h	18h à 19h
Samedi	9h à 10h	13h à 14h	3 choix
			À titre indicatif

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DE TENNIS ET DU CENTRE DE COMPETITION

Les parents doivent accompagner les enfants jusque dans l'enceinte du Club (et non à l'entrée du stade) et s'assurer, avant de partir, qu'il y a bien un éducateur pour les accueillir. Les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents, sauf pendant le temps réel des cours, les enfants étant alors sous l'entière responsabilité de l'éducateur. Si l'enfant rentre seul à son domicile, le club est déchargé de toute responsabilité en cas d'accident. Tout désir de modification de ces règles par un parent fera l'objet d'un contrat particulier entre le Club et ce dernier afin de fixer les clauses de responsabilité.

L'éducateur dispensant les cours se réserve le droit de refuser un enfant si celui-ci arrive en retard ou si ce dernier n'est pas en tenue de sport avec des chaussures adaptées. L'enfant restera sur le terrain sans jouer et sera sous la responsabilité de l'éducateur.

Si un enfant perturbe le déroulement des cours (insolence, refus d'écouter les consignes de sécurité ...), le comité directeur peut convoquer les parents et si la situation l'exige, peut renvoyer l'enfant du club (à titre tout à fait exceptionnel, bien sûr).

ceptionnel, bien sûr).	
le soussigné (nom, prénom)	agissant en qualité de représentant légal de :
(nom et prénom du mineur)	
reconnais avoir conscience des risques inhérents à connaissance des garanties d'assurances preconnais avoir été averti de l'intérêt de souscrire de de bénéficier d'une meilleure indemnisation	proposées avec la licence ; es garanties complémentaires proposées par la FFT afin
moyen de transport retenu pour les déplac	cements et sorties organisés par le Club. Je donne mon accord pour le cements et j'autorise les accompagnateurs à prendre toutes les dispons divers, hospitalisation, etc.) sous réserve d'être informé(e) dans les plus
contraire de votre part (notifié sur papier), l interne, site Internet). Par ailleurs, les présentes informations re club CMA TENNIS, à la FFT, ses ligues et res à l'organisation des activités tant du clul lettre d'information)	e club, des photos et vidéos des enfants seront réalisées. Sauf avis le club se réserve la possibilité de les utiliser (journal municipal, affichage ecueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au ses comités départementaux ou régionaux. Ces données sont nécessaib (gestion des membres) que de la FFT (organisation des compétitions, ou échangées à des partenaires commerciaux de la FFT, des ligues,
,	
Aubervilliers le/	Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")
Règlement intérieur à disposition	
ATTESTATIO	ON CERTIFICAT MEDICAL
le soussigné(e) M/Mme	

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et

en ma qualité de représentant légal de

avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal.